Part II. Other matters considered by the Security Council

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE 18

ELECTION OF MEMBERS OF THE COURT BY THE SECURITY COUNCIL AND THE GENERAL ASSEMBLY

94 (1951). Resolution of 29 May 1951 [S/2174]

The Security Council,

Noting with regret the death of Judge José Philadelpho de Barros e Azevedo on 7 May 1951,

Noting further that a vacancy in the Court for the remainder of the deceased's term of office has thus occurred and must be filled in accordance with the terms of the Statute of the International Court of Justice.

Noting that, in accordance with Article 14 of the Statute, the date of the election to fill this vacancy shall be fixed by the Security Council,

- 1. Decides that an election to fill the vacancy shall take place during the sixth session of the General Assembly;
- 2. Decides further that this election shall take place prior to the regular election to be held at the same session to fill the five vacancies which will occur owing to the expiration on 5 February 1952 of the terms of five members.

Adopted unanimously at the 548th meeting.

Decisions

On 6 December 1951, the Security Council, at its 567th meeting, and the General Assembly, at its 350th plenary meeting, elected Mr. Levi Fernandes Carneiro (Brazil) to fill the vacancy caused by the death of Mr. José Philadelpho de Barros e Azevedo.

At the same meetings, the Security Council and the General Assembly elected five members of the International Court of Justice to fill the vacancies occurring on the expiration of the terms of office of the following judges:

Deuxième partie. Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE 18

ÉLECTION DE MEMBRES DE LA COUR PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

94 (1951). Résolution du 29 mai 1951 [S/2174]

Le Conseil de sécurité,

Apprenant avec regret le décès du juge José Philadelpho de Barros e Azevedo, survenu le 7 mai 1951,

Constatant que, de ce fait, il y a un siège à pourvoir à la Cour pour la période non encore accomplie du mandat du défunt, et qu'il convient de pourvoir ce siège conformément au Statut de la Cour internationale de Justice,

Notant que, conformément aux dispositions de l'Article 14 du Statut, la date d'élection en vue de pourvoir ce siège doit être fixée par le Conseil de sécurité,

- 1. Décide qu'il sera procédé à une élection, en vue de pourvoir le siège vacant, durant la sixième session de l'Assemblée générale;
- 2. Décide en outre que cette élection aura lieu avant l'élection normalement prévue, à laquelle il sera procédé pendant la même session en vue de pourvoir les cinq sièges vacants qui seront rendus libres en raison de l'expiration du mandat de cinq membres de la Cour le 5 février 1952.

Adoptée à l'unanimité à la 548° séance.

Décisions

Le 6 décembre 1951, le Conseil de sécurité, à sa 567e séance, et l'Assemblée générale, à sa 350e séance plénière, ont élu M. Levi Fernandes Carneiro (Brésil) au siège devenu vacant par suite du décès de M. José Philadelpho de Barros e Azevedo.

Aux mêmes séances, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont procédé à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice en vue de remplacer les juges suivants, membres sortants:

¹⁸ Resolutions or decisions on this question were also adopted by the Council in 1946, 1948 and 1949.

¹⁸ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1948 et 1949.